



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20231211-2023DECDEL15-DE



Date de la convocation : 5 décembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD- Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU
Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 38
31 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 38
27 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 38
30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

15- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de poste ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Ville impactant le tableau des effectifs.

Transformations de poste suite à recrutement

Suite aux derniers recrutements au sein des services de la Ville, il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer une cohérence entre le grade de l'agent recruté et le grade mentionné au tableau des effectifs.

N° Poste	Service	Ancien Grade	Nouveau Grade	Date d'application
87	Jeunesse	Animateur	Adjoint d'animation	01/01/2024
38	Bâtiments	Adj. Technique principal 2ème classe	Adj. Technique	01/09/2023
106	Espaces publics	Adj. Technique principal 1ère classe	Adj. Technique	01/11/2023
294	Espaces publics	Adj. Technique principal 1ère classe	Adj. Technique	01/12/2023

Création de postes permanents :

- **Direction des affaires culturelles, Patrimoine et Centre-Ville**

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, pour le poste d'accueil et gestion de la boutique à la Maison d'Ardelay à compter du 01/04/2024.

De plus, le service patrimoine / Château d'Ardelay souhaite accueillir un alternant à compter du 1^{er} janvier 2024, en préparation d'un Master Histoire, civilisation, patrimoine

La mission confiée porte sur une réflexion et la création d'actions de valorisation du patrimoine, dans le cadre du développement des activités sur les sites du Château d'Ardelay et du Château de l'Etendue, pour une mise en œuvre en 2024 et 2025

Il est proposé de créer un poste d'apprenti pour la durée suivante : 01.01.2024 - 30.07.2024 (environ 6 mois) à temps complet.

- **Direction Famille et Vie Scolaire**

Afin de répondre au taux d'encadrement demandé le 13 octobre 2023 par le Service Départemental Jeunesse et Sport en accueil périscolaire suite à l'extinction du PEDT (Projet EDucatif Territorial), il est proposé de créer deux emplois temporaires d'animateur à temps non complet (28/35^{ème}) au grade d'adjoint d'animation jusqu'au 05/07/2024.

- **Direction Famille et Vie Scolaire**

Il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste de l'office Métairie, de 50% à 80% au 1^{er}/01/2024, afin de pouvoir libérer le responsable de la restauration scolaire sur des missions d'encadrement. Ces 30% se traduisent par deux journées de travail supplémentaires en période scolaire, à savoir les mardis et vendredis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 29 novembre 2023

Vu le budget principal

Vu le rapport de Fabrice ABRAHAM,

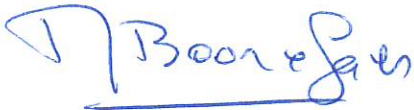
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,
- impute les dépenses afférentes sur le budget principal.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023
Publié électroniquement le : 18 DEC. 2023

